

Compte -rendu de la réunion de conseil du 14 avril 2021

Présents : Mmes Ophélie COUZEREAU, Claire DACHICOURT, Barbara TOMPOUSKY ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Benoît PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Chrystèle CATEL représentée par M. Vincent RETOURNÉ,
M. Hervé PROYART non représenté.
M. Marino PEGORARO non représenté.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Christian BOULOGNE.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H00

À l'ouverture de la séance. M. le Maire demande au Conseil Municipal de faire cette réunion à huis clos, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

M. le Maire demande une modification de l'ordre du jour suite à la réception d'un mail de la trésorerie de Moreuil, reçu après la diffusion de la convocation concernant des admissions en non-valeur : en point N° 8 admissions en non-valeur, en N° 9 Mise à jour convention avec le centre de gestion, en N°10 Présentation projet city stade et en N°11 questions diverses. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 23 mars 2021 :

M. BOULOGNE demande pourquoi la rue Thiers n'apparaît pas dans le compte rendu de la dernière réunion concernant le renouvellement de l'éclairage public, il lui est répondu que les rues ont été retranscrites telles qu'indiquées dans le document fourni par la FDE80 mais que la rue Thiers est bien concernée par ce renouvellement.

M. DEVOS demande pourquoi le nom de l'association qui a fait la demande de subvention exceptionnelle de 234,55 € n'est pas nommée, il lui est répondu que c'est bien l'APE qui en est l'objet et que c'est une erreur matérielle.

Suite à ces remarques, le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DELIB 08-04-2021 Compte de gestion 2020 :

Le Compte de Gestion est réalisé par le receveur à la clôture de l'exercice puis il est ensuite visé par le Maire qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Enfin il est soumis au vote du conseil.

Le Compte de Gestion n'apporte aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2020.

3. DELIB 09-04-2021 Compte administratif 2020 :

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2020.

M. BOULOGNE demande des précisions concernant l'augmentation du coût des produits d'entretien, il lui est répondu que ce sont les produits de nettoyage et de désinfection pour l'école et la salle des fêtes suite aux protocoles sanitaires imposées. Il demande également pourquoi le coût des frais téléphoniques a augmenté, il lui est répondu que cela est dû à l'achat du téléphone portable acheté suite à la pandémie de Covid-19 et que ces frais incluent, également, les abonnements téléphoniques de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes. M. DEVOS demande s'il est encore obligatoire d'avoir une ligne à la salle des fêtes, il lui est répondu que cela est toujours en vigueur pour des raisons de sécurité. M. BOULOGNE demande à quoi correspondent les frais de petit équipement, il lui est répondu que cela correspond à divers achats faits chez SVPI, par exemple, pour faire diverses réparations dans la commune.

Élection du président de séance : M. Frédéric BÉRULLIER est candidat et est élu à l'unanimité président de séance.

Compte Administratif 2020 :

Fonctionnement : Dépenses :	250 910,42 €	Investissement : Dépenses :	1 514,28 €
Recettes :	636 020,20 €	Recettes :	47 704,48 €
		Reste à réaliser :	1 520,75 €

Résultat de clôture

Fonctionnement : 385 109,78 €

Investissement : 46 190,22 €

Résultat global : 431 300,00 €

M. le maire sort de la salle, sous la présidence de M. Frédéric BÉRULLIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

4. DELIB 10-04-2021 Affectation de résultats :

Le Conseil Municipal constate que le CA 2020 fait apparaître un

- Excédent de fonctionnement de 51 278,64 €
- Excédent reporté de 333 831,14 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 385 109,78 €

- Excédent d'investissement de 46 190,22 €
- Déficit des restes à réaliser de 1 520,75 €

Soit un excédent de financement de 44 669,47 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation

- **En fonctionnement (002) + 385 109,78 €**
- **En investissement (001) + 46 190,22 €**

5. DELIB 11-04-2021 Vote taux des 3 taxes :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une hausse des taux d'imposition va être prochainement votée par la Communauté de Commune. La commission de finances, après s'être réunie, et considérant que la commune peut se le permettre cette année propose de ne pas appliquer les taux proposés et que la commune prenne à sa charge cette hausse. M. JULLIEN demande à quoi est due cette hausse, il lui est répondu, que suite à la fusion des Communautés de Communes de Moreuil et du Val de Noye, un temps d'adaptation est nécessaire pour équilibrer les comptes, qu'il faut augmenter les recettes et diminuer les dépenses mais que certaines baisses de dépenses ne sont pas réalisables. Une forte augmentation du traitement des déchets est à prévoir dans les années à venir. M. BÉRULLIER précise, que de son point de vue, le traitement des déchets ménagers devrait être prévu en amont mais que ce n'est pas ce qui est fait actuellement. M. le Maire précise que le taux du Foncier Bâti, qui était de 8,01 % inclut maintenant la part du département ce qui donne un taux de 33,55 %. Il précise également que si un des taux est baissé, les autres doivent l'être aussi en proportionnalité. M. DEVOS demande combien perd la commune en prenant cette hausse à sa charge, il lui est répondu environ 14 000 € ce qui n'est pas négligeable pour la commune. M. LEFEVRE s'interroge si la commune sera en mesure de prendre ces hausses à sa charge dans les prochaines années, il lui est répondu que non et que cela dépendra des futures hausses. Cela sera à revoir tous les ans. Plusieurs membres présents demandent à ce que les administrés soient informés de la prise en charge de cette hausse par la commune avec un exemple, il leur est répondu que cela sera fait dans la prochaine lettre aux habitants. Exemple pour un foyer qui a payé 100 € de taxe foncière (part intercommunale) pour les propriétés bâties en 2020 aura à payer 150 € en 2021.

M. BÉRULLIER souligne que c'est la troisième année consécutive que les taux sont votés à la baisse. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des trois taxes et le produit qui en résulte.

Les membres de la commission proposent de voter les pourcentages ci-dessous :

	Taux de référence	Taux retenus	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	33,55 %	29,03 %	81 534 €
Taxe Foncière Non Bâti	20,18 %	17,46 %	6 477 €
CFE	15,65 %	13,54 %	3 737 €

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	29,03 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	17,46 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	13,54 %

6. DELIB 12-04-2021 Subventions aux associations :

M. le Maire présente les subventions proposées par la commission des finances pour le CCAS et les associations de la commune de Morisel :

657362 CCAS : 500 €

6574 Subventions de fonctionnement aux associations : 3560 €.

Comité des Fêtes : 1 400 €

Association des Parents d'Élèves de Morisel : 500 €

Souvenir Français : 50 €

A.C.P.G. C.A.T.M Moreuil - Morisel : 80 €

SOMEA : 30 €

USEP école : 1000 €

CHÉ CAOUINS de Morisel : 500 €

M. DUMONT demande ce qu'est SOMEA, il lui est répondu que SOMEA (SOMMe Espace et Agronomie) est une association qui conseille pour la réalisation d'ouvrages destinés à limiter l'érosion, et le ruissellement.

M. BÉRULLIER précise également qu'il faut conserver le CCAS, même s'il est de moins en moins sollicité, en cas de problème ponctuel.

M. RETOURNÉ informe que la subvention pour l'association des parents d'élèves est exceptionnelle, M. BÉRULLIER précise que l'année prochaine, si des comptes précis ainsi que des projets ne sont pas présentés, les subventions ne seront pas versées aux associations. M. le Maire précise qu'il a récemment reçu un courrier explicatif exposant les comptes ainsi que les actions menées par les nouveaux dirigeants de l'association des parents d'élèves.

M. RETOURNÉ informe que le Comité des Fêtes n'a pas sollicité de subvention mais que celle-ci est octroyée dans le but d'acheter une friteuse qui sera d'utilité commune pour les associations est qu'il est chargé de se la procurer dès que les conditions sanitaires seront redevenues normales.

M. RETOURNÉ informe les membres présents que l'association la ligne Moreuilloise est en cours de dissolution et que ses fonds seront redistribués à 3 associations et que cela sera à prendre en compte l'année prochaine dans la présentation des comptes des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de 500 € au CCAS ainsi que les versements de subventions aux différentes associations pour un montant total de 3560 €.

7. DELIB 13-04-2021 Budget Primitif 2021 :

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021. Il a prévu un montant plus important concernant les fêtes et cérémonies pour compenser l'annulation du repas des aînés de l'an dernier selon les conditions sanitaires.

Fonctionnement : dépenses = recettes = **698 545,78 €**

Investissement : dépenses = recettes = **139 520,75 €**

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

8. DELIB 14-04-2021 Admissions en non-valeur :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur le Trésorier, dans une demande datant du 12 avril 2021, informe se trouver dans l'impossibilité de recouvrer plusieurs titres de recette du Budget Principal de la Commune de Morisel, pour l'année 2019 d'un montant cumulé de 36,70 € :

Les titres 117, 118,142, 313, 343 et 360.

Conformément à la nomenclature M14, Monsieur le trésorier a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur de ces titres. M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'admission en non-valeur de ces titres en précisant que les frais de poursuites sont supérieurs aux montants à recouvrer.

M. le Maire informe les membres du Conseil que les crédits sont prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. DELIB 15-04-2021 Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'Inspection en matière de Santé et de Sécurité :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de mise à jour du Centre de Gestion de la Somme concernant la convention, conclue par la commune en date du 31/05/2000, pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière de Santé et de Sécurité.

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité au travail.

En application des dispositions de l'article 5 du décret précité, l'Autorité Territoriale peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion pour qu'il désigne un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité.

Cette mission d'Inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un service prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la somme pour assurer la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité selon le modèle joint à la présente délibération.

10. Présentation du projet de réalisation d'un city stade :

M. le Maire invite M. PROYART B. et Madame TOMPOUSKY à prendre la parole pour exposer le projet d'implantation d'un city stade dans la commune. M. PROYART B. informe les membres du Conseil qu'il a contacté 3 sociétés pour ce projet et que seulement 2 ont répondu à sa demande en fournissant des devis. Mme TOMPOUSKY fait la distribution des photos du projet et des coûts estimés aux membres présents. Le projet présenté est constitué d'un terrain multisport (football, basket, tennis...) ainsi que plusieurs agrès sur une surface faisant 36 mètres de long sur 18 mètres de large. Ce city stade serait accessible aux personnes à mobilité réduite et serait situé place publique du côté des containers à verre. M. PROYART B. explique que cela pourrait être utilisé par les enfants scolarisés à Morisel. La première société présente un devis pour un montant de 83 996 € HT incluant l'enrobé, la deuxième société présente un devis pour un montant de 73 192 € HT avec enrobé mais en sous-traitant avec la société SHERPEREEL.

Plusieurs membres du Conseil pensent que les agrès ne sont pas utiles pour les enfants ce qui ferait baisser le coût de ce city stade à 68 495 HT pour le premier et à 56 832 € pour le deuxième. M. PROYART B. précise qu'il est possible d'avoir des subventions pour ce projet et qu'il a demandé à la secrétaire de mairie de chercher les différentes possibilités, la secrétaire lui répond qu'elle a commencé mais n'a pas eu le temps de terminer. M. BÉRULLIER demande si cela sera ouvert à tous, il lui est répondu que oui mais que l'école serait prioritaire. Plusieurs membres du Conseil pensent que l'emplacement sur la place publique n'est pas idéal, car trop proche des habitations et de l'église, que cela pourrait causer des nuisances sonores pour les riverains. M. BÉRULLIER précise que la commune devra prendre un arrêté pour ces nuisances. M. PROYART B. explique que c'est le seul emplacement possible actuellement. Mme COUZEREAU signale qu'elle s'est renseignée sur l'utilisation du city stade de Thézy-Glimont et qu'il est peu utilisé, elle propose de faire un sondage auprès des habitants de la commune et d'en reparler lors d'une prochaine réunion de conseil. Mme COUZEREAU propose une aire de jeux comme celle située à Hangest en Santerre. Mme DACHICOURT pense qu'il faut intégrer la population à ce projet. M. DEVOS pense que cela pourrait attirer une population jeune sur la commune et ainsi amener des enfants à être scolarisés à Morisel. M. DUMONT demande à ce qu'il soit émis des réserves si c'est le deuxième devis qui est choisi car il émet des doutes sur la qualité du travail fourni par le sous-traitant proposé. M. le Maire suggère d'utiliser le groupement de commande pour faire l'enrobé, ce qui ferait une économie sur la facture finale. M. BÉRULLIER demande vérification sur la possibilité de l'utilisation de ce city stade par les écoles. M. le Maire propose de soumettre la question à l'urbaniste qu'il va rencontrer prochainement pour la sécurisation rue Thiers. Il est donc décidé de procéder de la façon suivante : demander aux institutrices si les enfants peuvent l'utiliser, faire un sondage de la population avec retour de la réponse en mairie et chercher les subventions

possibles pour la prochaine réunion. M. PROYART B. demande s'il est possible d'intégrer une photo du projet dans la lettre d'information aux habitants, il lui est répondu que cela sera fait, la photo qui sera intégrer est choisie. M. JULLIEN s'interroge sur l'utilité de ce city stade si l'école ferme dans les prochaines années par manque d'élèves. Un coupon réponse sera intégrer à la lettre aux habitants, la réponse sera à déposer dans la boîte à la lettre de la mairie.

11. Questions diverses :

- Mme COUZEREAU signale qu'elle a reçu beaucoup de plaintes concernant des brûlages effectués au N° 7 rue de Beauvoisy, le dernier brûlage était à 9H15 du matin. M. le Maire rappelle que les brûlages sont interdits.
- M. le Maire informe les membres présents que pour la réduction des dépenses de la communauté de communes, les communes vont devoir reprendre à leur charge, au moins pendant deux ans, le coût du SDIS (Service Défense Incendie de la Somme).
- M. DUMONT signale qu'il a été contacté à plusieurs reprises concernant des coupes de branches faites par ENEDIS ces derniers jours y compris à l'intérieur de propriétés, il lui est répondu que légalement, on ne peut rien y faire.
- Mme TOMPOUSKY demande si la commune peut aller chercher les fleurs pour l'embellissement de la commune, il lui est répondu que des devis ont été demandé et qu'il vaut mieux attendre la fin des travaux en cours.
- M. DEVOS signale que les masques fournis aux enfants par la Mairie ont été très appréciés et que cela n'a pas été fait dans toutes les communes de cette façon.
- M. PROYART B. demande s'il est possible d'enlever la souche du noyer qui a été coupée rue du Bosquet car des champignons poussent sur cette souche et c'est dangereux pour les enfants, il lui est répondu que la souche est encore trop dure mais et qu'il faut attendre encore un peu pour intervenir.
- M. BOULOGNE demande à M. le Maire s'il a reçu des plaintes concernant des nuisances sonores dans la rue Thiers, M. le Maire lui répond que non mais que dans tous les cas, s'il y a nuisances sonores pendant la nuit et pendant le jour, il faut contacter directement la gendarmerie.
- M. DEVOS demande s'il est possible de rajeunir le logo de la commune de Morisel ou d'en créer un nouveau, il lui est répondu que cela est tout à fait possible et qu'il serait bien d'y intégrer une chouette car les habitants de Morisel sont surnommés les Caouins, ce qui veut dire chouettes en picard. Il est proposé à l'assemblée de travailler sur le sujet et pourquoi pas organiser un concours sur le site Facebook de la commune.
- M. BÉRULLIER demande s'il est possible d'acheter les plaques commémoratives pour la Salle des fêtes et l'école comme il en avait été décidé lors de la réunion de conseil du 08 septembre 2020 afin de les avoir disponibles et pouvoir organiser une cérémonie en plein air dès que la situation sanitaire le permettra. M. le Maire lui répond que concernant l'école, une demande est à faire auprès de la famille mais que cela va être fait.

Fin de séance à 22H45

Le secrétaire
Christian BOULOGNE